



## L'INSPECTION « PAQUET HYGIÈNE » EN PRODUCTION PRIMAIRE VÉGÉTALE

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La législation de l'union européenne dite du « Paquet Hygiène » impose que les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine mises sur le marché, ne soient pas dangereuses pour le consommateur.

Des contrôles officiels, au stade de la production primaire végétale, doivent donc être mis en place, afin de vérifier le respect de la législation alimentaire et notamment la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène (BPH).

### OBJECTIFS :

Savoir mettre en œuvre la réglementation et l'inspection « Paquet Hygiène » en production primaire végétale.

### PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, ingénieurs et autres agents du MAA, affectés en DRAAF/SRAL et chargés des missions d'inspection sur le paquet hygiène en production primaire végétale.

### CONTENU PROPOSE :

La formation propose une présentation de la réglementation « Paquet Hygiène » et de la méthode d'inspection « Paquet Hygiène ».

La formation théorique est complétée par la mise en œuvre et la réalisation pratique d'une inspection chez un producteur de végétaux (maraîcher).

Elle comprend également des études de cas pratiques avec un temps d'échanges et de discussions entre les participants.

### INTERVENANTS :

Chargé de mission national, personne ressource.

### DATES :

Du 25 au 27 mars 2019

### DUREE :

2 jours

### LIEU :

INFOMA CORBAS

### NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

### CODE EPICEA :

176558

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Prévoir une tenue adaptée pour la sortie sur le terrain (bottes, chaussures, vêtements de pluie).